



## Guide renouvellement candidature marché Electricité et Gaz Naturel 2026-2028 sur PERIGEO

Pour les marchés 2026-2028, le renouvellement de votre candidature devra s'opérer via la plateforme Périgéo selon la procédure décrite ci-après :

 Se rendre dans l'espace « Renouvellement candidature aux marchés électricité et gaz 2026-2028 (SDE 24)» de votre compte PERIGEO



- 2. Cliquer sur la ligne correspondant à votre collectivité, apparait alors une « fiche »
- 3. Cliquer sur l'icône de la fiche afin de rendre les champs modifiables.



Il est impératif de renseigner l'intégralité des champs en prenant soin de bien vérifier les orthographes des Nom-Prénom et en ayant une attention particulière sur les adresses mails qui seront utilisées pour communiquer avec vous.

Page 1 sur 4

sde24.fr





Ø

Ø

Il convient, pour chacune des parties, de sélectionner « Oui » (voir exemple ci-dessous)

Valider les infos sur votre				
représentant administratif *				
	Oui	Non	৩	

- 4. Une fois que les informations sont complétées (c'est-à-dire jusqu'au référent technique inclus), cliquer
- 5. Se rendre dans la partie « Générer les documents de ma candidature »

GENERER LES DOCUMENTS DE MA CANDIDATURE

6. Générer le document « FICHE D'ENGAGEMENT AU MARCHE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL »

## FICHE D'ENGAGEMENT AU MARCHE DE FOURNITURE D'ELECTRICITE ET DE GAZ NATUREL

- Vérifier les données inscrites dans le document, l'imprimer et le signer puis le scanner et l'enregistrer en respectant la nomenclature, soit : 24-xxxx\_CAN\_NOM COLLECTIVITE avec 24-xxxx = Code Membre
- 7. Générer le document « AUTORISATION DE COMMUNICATION À UN TIERS DES DONNÉES D'UN OU PLUSIEURS SITES DE CONSOMMATION RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE OU DE GAZ NATUREL »

AUTORISATION DE COMMUNICATION À UN TIERS DES DONNÉES D'UN OU PLUSIEURS SITES DE CONSOMMATION RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE OU DE GAZ NATUREL

- Vérifier les données inscrites dans le document, l'imprimer et le signer puis le scanner et l'enregistrer en respectant la nomenclature, soit : 24-xxxx\_MDT\_NOM COLLECTIVITE avec 24-xxxx = Code Membre
- 8. Cliquer de nouveau sur l'icône

Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne

🕈 7 allées de Tourny - CS 81225 - 24019 PERIGUEUX cedex 🛭 📞 05 53 06 62 00 🛛 🕿 accueil@sde24.fr

😑 Réseau électrique 🔎 Réseau gaz 🔎 Eclairage public 🔎 Mobilité durable 🔎 Transition énergétique

Page 2 sur 4







- 9. Se rendre dans la partie « LES DOCUMENTS DEFINITIFS DE MA CANDIDATURE »
- 10. Déposer les deux documents précédents dans leurs emplacements respectifs et valider le dépôt en sélectionnant « Oui »

Valider les documents définitifs					
de ma candidature (document					
insérer en pièce jointe) ? *					
	Oui	Non	5		

- 11. Cliquer sur le bouton 🖺 Valider
- 12. Se rendre dans la partie « Fichier(s) périmètre »

Fichier liste PDL par Fichier(s) périmètre

13. Cliquer ensuite sur le(s) lien(s) de téléchargement dus fichier Electricité/Gaz Naturel

## Lien de téléchargement des fichiers périmètres initiaux

- 14. Dans ce fichier, il convient de compléter l'ensemble des colonnes :
  - a. Les colonnes A à J ont été complétées par nos soins
  - b. Colonne K : Date de sortie du site du marché (date de résiliation ou de détachement si connue)
  - c. Colonne L : Une offre « ELECTRICITE VERTE » à 100 % des consommations du Point de Livraison consiste à associer aux consommations des points de livraison que vous choisirez, des certificats de Garantie d'Origine (GO) attestant que l'électricité a été produite à partir d'une installation de production d'énergie renouvelable. L'achat de l'électricité et de la GO est effectué séparément par le fournisseur. Les certificats sont émis sur le marché européen et attestent qu'une quantité d'électricité produite à partir d'une installation renouvelable a été injectée sur le réseau électrique européen. A ce jour, le surcoût par rapport à de l'électricité sans GO est de l'ordre de 8 €/MWh.
  - d. Colonne M : Une offre « ELECTRICITE HVE » à 100 % des consommations du Point de Livraison consiste à associer aux consommations des points de livraison que vous choisirez, une offre de fourniture pour laquelle l'électricité et les Garanties d'Origine (GO) sont achetées directement par le titulaire du marché auprès de producteurs d'électricité d'origine renouvelable. Notez que

Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne
♀ 7 allées de Tourny - CS 81225 - 24019 PERIGUEUX cedex \$\curcup 0553066200 \$\vec accueil@sde24.fr
● Réseau électrique ● Réseau gaz ● Eclairage public ● Mobilité durable ● Transition énergétique

sde24.fr





l'intégration de ce lot dans la future consultation est conditionnée aux besoins qui seront identifiés auprès des membres du groupement.

- e. Colonnes N et O : Une offre « GAZ VERT » à 30%, 50 % ou 100 % des consommations du Point de Livraison consiste à associer aux consommations des points de livraison que vous choisirez, des certificats de Garantie d'Origine (GO) attestant que le biométhane a été produite à partir d'une installation de production d'énergie renouvelable. L'achat de gaz naturel et de la GO est effectué séparément par le fournisseur. Les certificats sont émis sur le marché européen et attestent qu'une quantité d'énergie produite à partir d'une installation renouvelable a été injectée sur le réseau de gaz européen. A ce jour, le surcoût par rapport à du gaz naturel sans GO est de l'ordre de 15 €/MWh.
- f. Colonne P : Fréquence de facturation souhaitée (Mensuelle / Bimestrielle / Semestrielle)
- g. Colonne Q : Mode de règlement des factures (Mandatement Préalable / Virement sans Mandatement Préalable / Prélèvement Banque de France)
- h. Colonne R : Mode de transmission des factures (Dématérialisation Chorus Pro / Mail)
- i. Colonne S : Indiquer le SIRET Etablissement pour les utilisateurs de Chorus Pro
- j. Colonne T et U : Indiquer si vous souhaitez regrouper des factures (OUI = facture multisites / NON = facture monosite). Si oui, indiquer le libellé du regroupement des factures.

Si vous devez rajouter un ou plusieurs point(s) de livraison, vous devez les inscrire dans le prolongement du fichier entre deux points de livraison.



Si vous observez un ou plusieurs point(s) de livraison ne vous appartenant plus, il ne faut pas effacer les données de la ligne. Il vous suffit de surligner en rouge la ligne est indiquer la date de sortie de votre périmètre dans la colonne K

- 15. Une fois ce fichier complété, Cliquer de nouveau sur l'icône afin de pouvoir déposer le fichier complété dans l'emplacement prévu à cet effet. Merci d'enregistrer le document et de le déposer avec le même nom.
- 16. Valider le dépôt en sélectionnant « Oui »



17. Cliquer sur le bouton 🖺 Valider

## Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne

🕈 7 allées de Tourny - CS 81225 - 24019 PERIGUEUX cedex 🛭 📞 05 53 06 62 00 🛛 🕿 accueil@sde24.fr

🗢 Réseau électrique 🔎 Réseau gaz 🌑 Eclairage public 🔎 Mobilité durable 🔵 Transition énergétique

Page 4 sur 4

